



ENSEMBLE, HANDICAP ET SOCIÉTÉ

LES MUTUELLES

CNG-MG MUTUELLE DE LA
GENDARMERIE - LA MUTUELLE
GÉNÉRALE - MASFIP - MCDEF - MGEN -
MIP - MNH - MUTUELLE DU PERSONNEL
DU GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE -
INTÉGRANCE -
MUTUELLE RENAULT

LES ENTREPRISES, COMITÉS D'ENTREPRISE, CAISSES D'ACTION SOCIALE ET AUTRES ORGANISMES

ACAS du CEA - AFEH DE LA POSTE ET DE FRANCE
TÉLÉCOM - ANCV - APAS BTP - ASSOCIATION
DES ANCIENS ÉLÈVES ET DIPLÔMÉS DE L'ÉCOLE
POLYTECHNIQUE - BNP PARIBAS - CAES du CNRS -
CCAS DU PERSONNEL DES INDUSTRIES
ÉLECTRIQUE ET GAZIÈRE -
CRÉDIT AGRICOLE SA -
CRÉDIT COOPÉRATIF - OCIRP -
SNCF

contact@ccah.fr
www.ccah.fr



ENSEMBLE, HANDICAP ET SOCIÉTÉ

LES ASSOCIATIONS NATIONALES

ANAÉ - ANCREAI - APF - AUTISME
FRANCE - CESAP - CNAPE - CROIX ROUGE
FRANCAISE - FAF - FÉDÉRATION D'AIDE
À LA SANTÉ MENTALE CROIX-MARINE -
FÉDÉRATION DES APAJH - L'ADAPT -
ORDRE DE MALTE FRANCE - UNAFAM -
UNAFTC - Unapei - U.N.A.P.H. -
UNIOPSS

LES GROUPES DE PROTECTION SOCIALE

AGRICA - AG2R LA MONDIALE -
APICIL - AUDIENS - B2V - CRC -
HUMANIS - IRCEM - IRP AUTO -
KLESIA - LOURMEL -
MALAKOFF MÉDÉRIC -
PRO BTP

PROJET STRATÉGIQUE DU CCAH 2016→2019

Le Comité National Coordination Action Handicap est une association nationale reconnue d'utilité publique qui rassemble tous les groupes de protection sociale, des mutuelles, des entreprises, des comités d'entreprises et les principales associations nationales représentatives du handicap.

ENSEMBLE, MUTUALISONS LES ÉNERGIES POUR ACCÉLÉRER LE CHANGEMENT →

LA FORCE DE LA MUTUALISATION

Le projet stratégique 2016-2019 du CCAH s'appuie sur son identité, riche et complexe. La diversité de ses adhérents lui apporte une vision large et plurielle des enjeux liés aux handicaps. Elle lui donne l'ambition et la capacité de rassembler, de créer des espaces d'échange et de partage autour de projets concrets. Sa force et son impact résident dans la mutualisation : mutualisation des moyens de financement mais aussi et de plus en plus, mutualisation des connaissances, des informations, des énergies. Et c'est bien par cette mutualisation des énergies que les membres du CCAH participent à faire vivre une vision commune. Celle de construire une société inclusive, accueillante et bienveillante, où chaque personne, dans son altérité, quels que soit son handicap, ses capacités, ses convictions, trouve sa place dans la cité.

LE HANDICAP EN FRANCE AUJOURD'HUI

Le nombre de personnes handicapées se situe entre 2,7 et 11,5 millions selon les définitions retenues : au sens strict, 2,7 millions de personnes déclarent détenir une reconnaissance administrative du handicap¹, au sens large, 11,5 millions si l'on ajoute les personnes qui ressentent le handicap². L'accessibilité concerne quant à elle 12 millions de français.

L'approche actuelle du handicap est fondée sur une prise en compte de parcours, de besoins individuels. Elle nécessite des réponses plurielles ne se limitant pas à l'unique question de la déficience. Elle doit respecter les choix de la personne et lui permettre de participer pleinement à la vie de la cité. Cette approche interroge la société toute entière, avec l'ambition de construire, ensemble, une société participative répondant aux attentes dans toutes ses composantes.

Pour répondre à ces enjeux, il est nécessaire de rester attentif aux demandes des personnes, aux évolutions sociales et législatives ainsi qu'à la recomposition des acteurs. Cette veille proactive, cette écoute de toutes les composantes du secteur du handicap, permettent de détecter l'innovation, voire de faciliter son émergence et d'accompagner son essaimage.

LE CCAH, PARTENAIRE DE RÉFÉRENCE

Le CCAH agit pour l'ensemble de ses membres, Groupes de Protection Sociale (GPS), acteurs mutualistes, entreprises et associations nationales du handicap. Le spectre est large mais cohérent, coutumier mais porteur d'innovation. Il est surtout facteur de changement à travers une dynamique collective. C'est ainsi que le CCAH ne se positionne pas comme un simple prestataire de services pour ses membres, mais comme leur partenaire au service d'une action collective d'intérêt général. Le rôle du CCAH est de rassembler, de mutualiser les acteurs, les expertises, et les moyens au service d'actions concrètes. Cette ambition permet d'associer à l'action du CCAH, les réseaux d'expertise, les acteurs institutionnels, les pouvoirs publics, et toutes les parties prenantes du domaine du handicap. C'est cette démarche collective qui permet au CCAH d'être un acteur de référence, disposant d'un impact réel sur les différentes problématiques liées au handicap et qui offre aux actions de terrain soutenues un écho plus large. Grâce à ses adhérents, le CCAH est le premier financeur privé dans le domaine du handicap en France. Ainsi, le CCAH et ses membres souhaitent affirmer leur rôle d'accélérateur du changement, de facilitateur de l'innovation au bénéfice des personnes handicapées.

ENSEMBLE, MUTUALISONS LES ÉNERGIES POUR ACCÉLÉRER LE CHANGEMENT→

AXE STRATÉGIQUE 1→

DÉVELOPPER LA VALEUR AJOUTÉE DU CCAH DANS LA SÉLECTION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS

Le CCAH souhaite s'impliquer plus fortement dans le processus de repérage des projets, dans leurs phases initiales de sélection voire d'émergence, puis dans leur accompagnement, leur suivi, et enfin dans la capitalisation des expériences au bénéfice de la collectivité.

D'une mission actuelle centrée sur la sélection et la validation des projets, le CCAH souhaite ainsi évoluer vers un rôle de partenaire pour favoriser l'impact, développer la qualité et garantir la réussite des projets soutenus.

ORIENTATION 1→ **PROMOUVOIR DES SUJETS PORTEURS DE CHANGEMENT ET D'INNOVATION**

ORIENTATION 2→ **DÉVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET DE LEURS PORTEURS**

ORIENTATION 3→ **GARANTIR UN SUIVI ET UN RETOUR D'EXPÉRIENCES SUR LES PROJETS SOUTENUS**



